

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°18

Conseil Municipal du 09 avril 2015

Direction
FINANCES

Domaine de compétence
Budget Annexe Zone Artisanale

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 15/04/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjointes, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

Absent excusé :

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

Présidence : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.
La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet : 1) Adoption du Compte de Gestion 2014
2) Vote du Compte Administratif 2014
3) Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2013 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

062219
TRÉS. ETAPLES



CLD
II-1
Exercice 2014

11500 - ZONE ARTISANALE D'ETAPLES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	153 768,45	404 812,13	558 580,58
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	153 768,45	404 812,13	558 580,58
Mandats émis (f)	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Zone Artisanale dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°19 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget annexe Zone Artisanale,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Zone Artisanale, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0 €
Résultat de l'exercice (déficit) :	0,00 €
Solde antérieur reporté 2012 :	235 927,84 €
Résultat global de l'exercice (excédent):	235 927,84 €

Section d'investissement :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
Solde d'exécution d'investissement :	0,00 €
Solde antérieur reporté 2012 :	-46 340,61 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	-46 340,61 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	0,00 €
Solde global d'exécution d'investissement :	-46 340,61 €

3/ Affectation du résultat 2014

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Zone Artisanale, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

ZONE ARTISANALE - Affectation des résultats 2014

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats 2013 reportés	0,00	235 927,84	235 927,84	46 340,61		-46 340,61
Résultats année 2014	0,00	235 927,84	235 927,84	46 340,61	0,00	-46 340,61
Restes à Réaliser 2014	/	/	/			0,00
Résultat Global			235 927,84			-46 340,61

Résultat de fonctionnement dégagé en 2014	235 927,84	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2015	235 927,84	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Déficit d'Investissement reporté en 2015	46 340,61	Compte 001 - D.I - Déficit antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement	0,00	235 927,84
001 - D.I : Déficit antérieur reporté Investissement	46 340,61	
R.I : Restes à Réaliser Recettes	0,00	0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
<i>Solde</i>	46 340,61	235 927,84
<i>Solde Excédentaire :</i>		189 587,23

Adopté par 21 voix pour, 10 abstentions (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote).